

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-21-0663 du 02/04/2021

Arrêté du 30 mars 2021

ARRETE PORTANT AFFECTATION D'UNE ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES
DANS LES SERVICES CENTRAUX DE LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte affectation d'une administratrice des Finances publiques dans les services centraux de la Direction générale des Finances publiques.

Date d'application : 28/04/2021

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION D'UNE ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES DANS LES SERVICES CENTRAUX DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES.....3

**PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION D'UNE ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES
DANS LES SERVICES CENTRAUX DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**



ARRÊTÉ

portant affectation d'une administratrice des Finances publiques
dans les services centraux de la Direction générale des Finances publiques

**LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE,
EN CHARGE DES COMPTES PUBLICS**

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 20 décembre 2019 portant organisation de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu la demande de l'intéressée ;

ARRÊTE

Article premier

Mme Stéphanie SALEN, administratrice des Finances publiques, 3^e échelon, affectée dans le département de la Seine-Maritime, est affectée dans les services centraux de la Direction générale des Finances publiques.

Article 2

Le présent arrêté prendra effet à compter de la date d'installation de l'intéressée qui sera fixée par le directeur général des Finances publiques.

Article 3

Le directeur général des finances publiques est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

FAIT À PARIS, LE 30 MARS 2021

POUR LE MINISTRE PAR DÉLÉGATION
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE,
CHEF DU BUREAU RH-1B

FLORENCE PLOYART

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756